ATTESTATION PROFESSIONNELLE

Délivrance d'autotests en officine pharmaceutique

Je soussigné(e)	
[Pré	nom, Nom et qualité de l'autorité hiérarchique]
Atteste que	
4.00	[Prénom, Nom et qualité du personnel]
Exerce en établissement scolaire et est éligible au bénéfice de la délivrance gratuite en officine pharmaceutique de 10 autotests de dépistage de la Covid 19 par mois, en application du IV de l'article 29 de l'arrêté du 1 ^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise.	
Fait à	, le
	Signature et cachet
La présentation de l'ariginal de la	présente attestation et d'une pièce d'identité du personnel
	e pour la délivrance des autotests en pharmacie.
beneficial e est requise	pour la delivrance des autotests en pharmacie.
Doutio à m	
Partie à r	emplir par le pharmacien
	emplir par le pharmacien
Dat	
☐ Mois de janvier 2022¹:	
Dat	
☐ Mois de janvier 2022¹: ☐ Mois de février 2022 :	
☐ Mois de janvier 2022¹:	
☐ Mois de janvier 2022¹: ☐ Mois de février 2022 :	
☐ Mois de janvier 2022¹: ☐ Mois de février 2022 :	
☐ Mois de janvier 2022¹: ☐ Mois de février 2022 :	

¹ Pour le mois de janvier 2022, deux autotests seront délivrés pour toute attestation présentée entre le 24 et le 31 janvier